

PROGRAMME DE PARRAINAGE: VOS RELATIONS VONT VOUS AIMER ET VOUS ALLEZ POUVOIR EN BÉNÉFICIER!

Nom du parrain*: _____ N° du mandat du parrain: _____

Prénom du parrain*: _____ Commercial: _____

*Obligatoires

5 personnes
indiquées,
peuvent
vous
rapporter

1500€

CHÈQUE CADEAU
300€ (par filleul)



cible
FINANCE

Comment procéder:

En nous indiquant les coordonnées de vos filleuls afin de les faire bénéficier de cette opportunité, pour qu'ils puissent eux aussi profiter de cette manne financière liée à une éventuelle erreur sur leur prêt immobilier.



Que pouvez-vous gagner:

Nous parlons de 300€ par indication qui arriverait au terme de sa négociation ou procédure avec leur banque suite à une erreur sur leur prêt.

RENSEIGNEMENTS ET SUIVI DE DOSSIER

 **N° Vert 0 805 626 000**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Fax : 04 26 07 81 07

Courriel : contact@ciblefinance.fr

Site web : www.ciblefinance.fr

SAS CIBLE FINANCE Siège social :
131, rue de Créqui - 69006 LYON

SIRET 804 003 788 00010 - APE 7022Z - SAS au capital de 50 000 €
Immatriculée à l'ORIAS - Garantie RC PRO 1 500 000 €

1er filleul:

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____ C.P.: _____

2e filleul:

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____ C.P.: _____

3e filleul:

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____ C.P.: _____

4e filleul:

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____ C.P.: _____

5e filleul:

Nom: _____

Prénom: _____

Téléphone: _____ C.P.: _____

Aucun règlement ne pourra vous être effectué sans votre inscription préalable à notre programme de parrainage sur notre site internet.

Article 1 : Mise en place

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 1er Septembre 2014. CIBLE Finance se réserve la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser cette opération de parrainage, en totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain pour le ou les parrainage(s) en cours préalablement à la modification ou l'interruption dudit dispositif, pour autant que les modifications en question ne résultent pas d'obligations légales. Les règles d'éligibilité des prospects, parrains et produits telles que définies ci-après pourront ainsi faire l'objet de modifications, de suppressions, d'ajouts dans le respect des procédures et dispositions légales applicables.

Article 2 : Conditions d'éligibilité du parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique cliente ou non chez CIBLE Finance, ou inscrite dans les bases de données de CIBLE Finance en tant que prospect avant le premier rendez-vous du filleul avec un interlocuteur CIBLE Finance.

Article 3 : Conditions d'éligibilité du filleul

Le filleul est une personne physique pouvant être :

> soit (co)propriétaire d'un bien, soit signataire d'un mandat confié à CIBLE Finance.

Article 4 : Validité du parrainage

Il suffit au parrain de remplir le formulaire avant la première visite du filleul par un conseiller CIBLE Finance.

Le parrainage ne peut pas être rétroactif.

Les rétributions du parrain ne seront dues qu'en l'absence de tout concours ou participation d'un professionnel à la présentation du filleul, qui pourrait présenter une demande de rémunération de ce chef.

Article 5 : Accord du filleul

A déclaration du parrainage, le filleul est contacté par CIBLE Finance pour validation de ses informations personnelles.

Article 6 : Gestion des doublons

Dans le cas où 2 personnes souhaiteraient devenir parrains du même filleul, c'est celle qui a communiqué les coordonnées la première, et qui répond à l'ensemble des conditions définies dans le présent règlement qui recevra le chèque comme définis en article 9.

Article 7 : Eligibilité des produits

Les produits commercialisés en France CIBLE Finance éligibles à un parrainage sont les suivants :

> Signature d'un mandat confié à CIBLE Finance

> Financement d'une opération immobilière confié à CIBLE Finance

Article 8 : Concrétisation des ventes

La rétribution est due à la concrétisation de la renégociation dudit produit dans le cadre d'une erreur de T.E.G. révélée dans des offres de prêts.

En particulier la rétribution sera considérée comme effective après :

> L'encaissement des honoraires de renégociation (dans le cadre d'une erreur de T.E.G. révélée dans des offres de prêts);

> L'encaissement des indemnités de banque (dans le cadre d'une erreur de T.E.G. révélée dans des offres de prêts);

Article 9 : Rétribution du parrain

Le parrain reçoit, selon les produits éligibles :

> Renégociation de crédit immobilier (ou crédit éligible, supérieur à 75 000€) comportant une erreur de T.E.G. et arrivant au terme de la renégociation en faveur du filleul : 300€ TTC par opération.

La somme perçue par le parrain est assujettie à l'impôt sur les revenus de l'année de perception. C'est au parrain qu'il revient de la déclarer.

Une avance du tiers du montant des rétributions finale du parrain est possible (par le biais de notre site internet, page parrainage) si ses filleuls souscrivent à une offre SERENITE (participation aux frais de dossiers).

Article 10 : Nombre de parrainage

Le nombre de parrainages est illimité.

Article 11 : Auto-parrainage

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

Article 12 : Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés n 78/17 du 6 janvier 1978, le parrain et le ou les filleuls disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification des informations qui auront été transmises.

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent, dans le respect de la loi informatique et libertés susvisée, être utilisées par CIBLE Finance ou par ses partenaires à des fins de prospection. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation de rectification et d'opposition par courrier ou courrier électronique accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

CIBLE Finance Correspondant Informatique et libertés - 131 rue de Créqui -69006 LYON, ou par e-mail : infoliberte@ciblefinance.fr